

## Programme de bourses- Recrutement collégial 2018

---

**Montant des bourses** : Bourses de 2 000 \$ sur 2 ans  
25 bourses annuellement

### **OBJECTIF :**

PERMETTRE LA RÉTENTION DES MEILLEURS ÉTUDIANTS-ATHLÈTES ADMISSIBLES AU SECTEUR COLLÉGIAL ET DE FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT COLLÉGIAL QUÉBÉCOISE.

### **QUI :**

ÉTUDIANT-ATHLÈTE EN VOIT DE GRADUATION D'UNE ÉCOLE SECONDAIRE QUÉBÉCOISE ET QUI SOUHAITE ÉVOLUER POUR UNE ÉQUIPE COLLÉGIALE DU RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC (RSEQ) DIVISION 1.

### **Sports admissibles :**

1. FOOTBALL
2. BASKETBALL F/M
3. HOCKEY F/M
4. SOCCER F/M
5. VOLLEYBALL F/M

### **CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ :**

- ÊTRE EN VOIT DE GRADUATION D'UNE ÉCOLE SECONDAIRE QUÉBÉCOISE
- ÊTRE INSCRIT OFFICIELLEMENT À L'AUTOMNE 2018 COMME ÉTUDIANT À TEMPS PLEIN RÉGULIER DANS UN CÉGEP MEMBRE DU RÉSEAU DU SPORT-ÉTUDIANT DU QUÉBEC SELON LES RÈGLES DU RSEQ COLLÉGIAL DIVISION 1
- ÊTRE ÉTUDIANT DE PREMIÈRE SESSION À L'AUTOMNE 2018;
- ÊTRE ORIGINAIRE ET/OU RÉSIDENT DU QUÉBEC DEPUIS AU MOINS DEUX (2) ANS;
- ÉVOLUER POUR UNE ÉQUIPE COLLÉGIALE DIVISION 1 QUI FAIT PARTIE DU RÉSEAU DU SPORT-ÉTUDIANT DU QUÉBEC;
- DANS TOUS LES CAS, L'ABANDON DES ÉTUDES OU DU SPORT COLLÉGIAL AU RSEQ PAR L'ÉTUDIANT-ATHLÈTE LE DISQUALIFIE POUR L'OBTENTION DE LA BOURSE.

### **CRITÈRES DE SÉLECTION :**

- ÉVALUATION ET CLASSEMENT DES ATHLÈTES D'UNE MÊME DISCIPLINE PAR LEUR FÉDÉRATION SPORTIVE
- SÉLECTION DANS DES ÉQUIPES NATIONALES JUNIOR/ ÉQUIPES PROVINCIALES
- HONNEURS INDIVIDUELS DANS TOURNOIS/CHAMPIONNATS AVEC ÉQUIPES NATIONALES/PROVINCIALES
- HONNEURS INDIVIDUELS DANS LIGUES RESPECTIVES

LES RÉCIPIENDAIRES SERONT CHOISIS PAR LE COMITÉ BOURSES DE LA FONDATION. LES BOURSES NE SERONT PAS NÉCESSAIREMENT RÉPARTIES DE FAÇON UNIFORME PAR SPORTS, SEULS LES MEILLEURS DOSSIERS SERONT RETENUS.

**VERSEMENTS :**

LES BOURSES SERONT OCTROYÉES EN 2 VERSEMENTS ÉGAUX, SUR UNE PÉRIODE DE DEUX ANS. LES DEUX VERSEMENTS SERONT EFFECTUÉS À L'AUTOMNE.

LES ÉTUDIANTS-ATHLÈTES DOIVENT RESPECTER LES EXIGENCES ACADÉMIQUES ET DE RÉUSSITE SCOLAIRE ÉTABLIE PAR LE RÉSEAU DU SPORT-ÉTUDIANT DU QUÉBEC, AINSI QUE DE RESTER MEMBRE DE LEUR ÉQUIPE COLLÉGIAL DIVISION 1 AFIN DE RECEVOIR LEUR 2<sup>E</sup> VERSEMENT.